

L'intervention auprès des élèves présentant des difficultés comportementales sous le prisme de l'éducation inclusive

Gérard LAVOIE

Professeur titulaire en sciences de l'éducation
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Résumé : L'éducation inclusive est avant tout l'affirmation d'un principe, celui d'assurer la scolarisation de tout enfant dans son milieu naturel, quelle que soit la nature de ses besoins. Le passage à une école inclusive ne va cependant pas de soi et il implique l'ouverture de plusieurs chantiers, notamment celui relatif aux élèves qui présentent des difficultés d'ordre comportemental. À ce sujet, cette étude identifie des idées ou principes d'intervention conformes au point de vue de l'éducation inclusive et leur apporte un appui par la référence à des écrits spécialisés, à des modèles d'intervention reconnus et à la recherche.

Mots-clés : Approche positive - Approche systémique - Difficultés comportementales - Inclusion scolaire - Modèles d'intervention - Trouble du comportement.

Intervention for behavioural difficulties' students from the perspective of an inclusive education paradigm

Summary: Inclusive education is primarily the affirmation of a principle, that of ensuring the education of every child in its natural environment, whatever the nature of their needs. The transition to an inclusive school is not obvious, however, and it involves the opening of several intervention sites, including the one relating to pupils with behavioural difficulties. In this regard, this study identifies ideas or intervention principles consistent with the perspective of inclusive education and supports them by reference to specialized writing, to recognized intervention models and research.

Keywords: Behavioural difficulties - Behavioural disorder - Inclusive education - Intervention models - Positive approach - Systemic approach.

L'ÉDUCATION inclusive est affirmée à l'échelle mondiale et elle se veut un outil privilégié pour contrer la marginalisation et l'exclusion sociale. En reconnaissant le droit de tous à l'éducation, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 en ont pavé la voie et le principe de l'inclusion a été réitéré depuis par plusieurs organismes internationaux.